

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Gilles **DA COSTA**, Secrétaire général ; Patrick **CLUZAUD**, Trésorier général ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Julie **BRESSET**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Camille **MAIRE**, représentant de la commission des SHN ; Nicolas **ROUGEON**, Vice-Président (en visioconférence).

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive (en visioconférence) ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence) ; Thierry **BEDOS**, DTN adjoint (en visioconférence) ; Jean-Charles **ROMAGNY**, Manager développement (en visioconférence).

Excusés :

Maxime **MAROTTE**, représentant de la commission des SHN ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2026.....	3
III.	NOMINATION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL	3
IV.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	5
1.	Statistiques	6
2.	Résultats	7
3.	Événements	8
4.	UCI	9
5.	CNOSF	9
6.	Activités fédérales	9
7.	RH	10
8.	Calendriers professionnels	10
9.	Assurances.....	11
V.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	12
1.	Président de la LNC	12
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	12
3.	Directeur Technique National	15
VI.	POINT FINANCIER.....	19
VII.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	21
VIII.	Règlement des mutations	22
IX.	COMMISSIONS	22
1.	Cyclo-cross.....	22
2.	BMX Racing	23
X.	ÉVÉNEMENTS FFC	24
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	25
XII.	QUESTIONS DIVERSES.....	25

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il fait part de la disparition de M. Saïd HADDOU, ancien coureur professionnel, et de la mère de M. Dominique SERRANO, membre du Conseil d'administration de la LNC. Le Bureau Exécutif partage la peine des proches et des familles endeuillées et leur adresse toutes ses condoléances.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2026

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 11 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. NOMINATION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Le Président indique que le Bureau Exécutif a échangé sur le remplacement de M. Gilles DA COSTA au poste de Trésorier général, à la suite de sa nomination en qualité de Secrétaire général. Il rappelle que le Trésorier général doit obligatoirement être issu du Bureau Exécutif.

Le Président propose aux membres du Bureau Exécutif de nommer M. Patrick CLUZAUD au poste de Trésorier général qui a eu à gérer d'importants budgets durant sa longue carrière, notamment comme DTN de la FFC et au sein du CNOSF au travers de la gestion des délégations. Ces expériences témoignent d'un savoir-faire en matière d'enjeux budgétaires qui constituent un point clé pour le budget de la FFC. Le Président adresse ses sincères remerciements à M. CLUZAUD d'avoir accepté cette charge qui n'est pas sans conséquence sur la vie personnelle.

Le Président fait valoir la solidité de l'équipe qui a permis de trouver des solutions dans des délais assez restreints pour pallier le départ de M. Yannick POUEY.

Patrick CLUZAUD mesure toute l'importance du poste de Trésorier général de la FFC. Pour autant, il est parfaitement conscient de prendre ces fonctions dans de bonnes conditions dans la mesure où les comptes de la FFC sont sains.

Le Président met aux voix la nomination de M. Patrick CLUZAUD au poste de Trésorier général.

La nomination de M. Patrick CLUZAUD est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD adresse tous ses remerciements aux membres du Bureau Exécutif pour leur confiance.

Le Président poursuit avec le poste de Vice-Président de Patrick CLUZAUD qui est de fait devenu vacant. Il rappelle que M. Nicolas ROUGEON a rejoint le Bureau Exécutif à l'issue de la délibération favorable du Conseil Fédéral.

Il propose au Bureau Exécutif de nommer M. Nicolas ROUGEON Vice-Président en charge de la commission RSE, de la commission sécurité et des relations avec les organisateurs (calendrier fédéral et animation du réseau organisateurs).

La nomination de M. Nicolas ROUGEON comme Vice-Président chargé de la commission RSE, de la commission sécurité et des relations avec les organisateurs (calendrier fédéral et animation du réseau organisateurs) est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ROUGEON adresse tous ses remerciements au Président de la Fédération et aux membres du Bureau Exécutif pour leur confiance.

Le Président remercie M. Nicolas ROUGEON d'avoir accepté la fonction de Vice-Président malgré une charge professionnelle assez dense. Les membres du Bureau Exécutif se réjouissent de le retrouver parmi eux.

Il évoque ensuite les différentes missions affectées aux membres du Bureau Exécutif et annonce que le sujet relatif à la réforme des activités qui incombait précédemment à M. Yannick POUEY sera désormais piloté par le Président et M. Gilles DA COSTA, afin qu'il corresponde parfaitement au projet fédéral à faveur d'objectifs bien définis.

À l'aune de ces changements, le Président énonce la répartition des différentes missions comme suit :

- **Michel CALLOT**, Président
 - o En charge de la réforme des activités.
 - o Responsable des commissions Route et Cyclisme pour Tous.
 - o En charge du Développement international.
- **Gilles DA COSTA**, Secrétaire général
 - o Responsable de la commission Arbitrage.
 - o En charge du Développement territorial, y compris Outre-Mer.
 - o En charge de la Francophonie.
 - o En charge de la mise en place du Projet Fédéral 2025-2028.
 - o Responsable de la Commission Cyclisme en Salle
- **Patrick CLUZAUD**, Trésorier Général
 - o En charge du Développement Économique, du Marketing et de la Communication.
 - o Gestion de la flotte automobile.
 - o Responsable de la commission de Cyclo-cross.
- **Marie Françoise POTEREAU**, Vice-Présidente
 - o En charge de l'Héritage des Grands Événements.
 - o En charge de l'accompagnement des jeunes dirigeants.
 - o En charge de la représentation de la FFC auprès des institutions du monde sportif.
 - o Responsable de la commission Gravel.
- **Cathy MONCASSIN**, Vice-Présidente
 - o En charge de la Jeunesse.
 - o En charge du Développement au sein des clubs.
 - o Responsable de la commission Piste
- **Myriam PRÉTOT**, Vice-Présidente
 - o En charge du Cyclisme au Féminin.
 - o Responsable de la Commission BMX.

- Responsable de la commission Polo Vélo.
- **Julie BRESSET**, Vice-Présidente
 - Responsable de la Commission VTT.
- **Nicolas ROUGEON**, Vice-Président
 - En charge de la commission RSE.
 - En charge de la commission sécurité.
 - Relations avec les organisateurs (calendrier et animation du réseau organisateurs).
- **Maxime MAROTTE**, Représentant de la Commission des SHN
 - En charge de la représentation des SHN.
 - En charge du développement de la Commission des SHN.
- **Camille MAIRE**, Représentante de la Commission des SHN
 - En charge de la représentation des SHN.
 - En charge du développement de la Commission des SHN.

Christophe XHONNEUX aborde le sujet des relations avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et souhaite savoir si M. Gilles DA COSTA continuera à superviser ce sujet.

Le Président propose que M. Gilles DA COSTA continue d'assurer ce sujet qui est particulièrement transverse. En cas de problématique financière, le lien avec M. Patrick CLUZAUD se fera sans aucun doute de manière très naturelle.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la répartition des missions susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

IV. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En préambule, Gilles DA COSTA tient à rappeler que le Bureau Exécutif est un organe de décisions, lesquelles doivent être claires, précises, suivies et appliquées. Aussi est-il essentiel de revenir à des conditions de préparation plus normées. Pour ce faire, une note a été envoyée par email le 30 juin 2026 à tous les membres élus et directeurs du Bureau Exécutif dans lequel les conditions de préparation pour les séances du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral sont mentionnées.

Cette note évoque également l'élaboration d'un tableau de bord exposant les activités de la Fédération et l'identification des dossiers stratégiques dans le cadre de la préparation des orientations budgétaires en lien avec le Trésorier général. Ces outils de pilotage sont nécessaires à l'échelle de la FFC.

Pour rappel, les décisions du Bureau Exécutif sont à la main du Président qui fixe l'ordre du jour et le contenu des dossiers, et qui en valide la préparation et la présentation. De fait, il n'est pas possible d'évoquer un sujet qui n'aurait pas été validé par le Président.

Par ailleurs, il est absolument primordial de respecter les délais de préparation, afin que le Président et les différents membres du Bureau Exécutif puissent prendre connaissance des sujets et les assimiler.

S'agissant de la préparation des dossiers, Gilles DA COSTA annonce qu'il n'acceptera aucun sujet qui ne soit pas assorti d'une note de présentation explicative (contexte, objectifs, problématiques, impact budgétaire et juridique). Il est évident que tout

dossier présenté au Bureau Exécutif doit avoir fait l'objet d'un avis préalable des acteurs concertés sur le point.

En ce qui concerne l'ordre du jour, il conviendra de préciser la nature des éléments attendus en matière de processus (point d'information ; point de discussion ; point de décision).

À l'issue de chaque Bureau Exécutif, Gilles DA COSTA établira diligemment un relevé de décision incluant les suites à donner. Ledit relevé qui sera annexé au compte rendu permettra de suivre les décisions prises et les conséquences afférentes. Ces éléments méthodologiques permettront une meilleure appropriation des sujets et un suivi plus fin.

Le Président remarque que toutes les instances ont une tendance naturelle à s'user, surtout après dix années de fonctionnement. De fait, le processus énoncé par M. DA COSTA permettra de regagner en efficacité et d'offrir un confort collectif dans le travail. Il le remercie de la mise en place de cette méthodologie.

1. Statistiques

Gilles DA COSTA annonce qu'il travaillera avec Fabien RAFFOUX sur un bilan à trois ans pour appréhender plus finement les différentes variations saisonnières.

Il indique que la FFC connaît une avance de 0,28 % du nombre de ses licenciés par rapport au 30 juin 2025. Cette avance est néanmoins contrastée dans la mesure où elle est de 0,50 % sur la France métropolitaine et que les territoires ultramarins accusent un recul de 3,90 %. Pour rappel, le nombre de licenciés ultramarins représente environ 5 000 licenciés sur un effectif total de 110 000 licenciés.

Plusieurs Comités Régionaux métropolitains sont en progression, comme l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie, les Hauts de France, la Normandie, la Nouvelle - Aquitaine, les Pays de la Loire et le Grand Est. De leur côté, la Bourgogne-Franche Comté, la Bretagne, le Centre-Val de Loire, la Corse, l'Île-de-France et la région Sud-PACA connaissent un recul du nombre de leurs licenciés.

S'agissant des Comités Régionaux ultramarins, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie et Mayotte progressent, tandis que les autres comités accusent un recul assez significatif (-11,77 % pour la Guadeloupe ; -16,81 % pour Tahiti).

Les licenciées représentent 12,76 % de l'effectif total de la FFC. Eu égard aux efforts déployés, leur progression demeure relativement timide (+1,2 % en métropole et - 9,6 % en outre-mer).

En ce qui concerne les disciplines, la Route et le VTT sont toujours en recul (respectivement -0,25 % et -0,95 %).

Pour ce qui est des catégories des licences, leur répartition est la suivante :

- La Compétition représente 31,16 % des licences (+0,5 %). Il est à noter que la baisse des Élites et des Open se poursuit.
- Le Sport représente 13,96 % des licences (+1,2 %).
- La Jeunesse représente 41,05 % des licences (+1,6 %). Les U13, U15 et U17 continuent de perdre des licenciés.

- Les Arbitres représentent 2,32 % des effectifs (-8,2 %). Les écoles de vélos, les clubs et jeunes arbitres connaissent la plus forte contraction du nombre de licenciés.
- Les Staffs constituent 10,9 % des effectifs fédéraux (-4,1 %).
- Le secteur professionnel représente 0,5 % de licenciés (-6,86 %). Il est fort probable que la disparition de plusieurs équipes ait un impact sur cette catégorie.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 2 026 (dont 18 en outre-mer), soit une hausse de +3,53 %.

À l'aune de ces différents éléments, les points d'attention pour 2027 seront les territoires ultramarins, le VTT, les arbitres et les jeunes. Il conviendra également de mener une réflexion sur la position de la FFC face à la progression des licences individuelles.

Marie-Françoise POTEREAU observe que l'important travail initié par la FFC en direction des jeunes arbitres pourrait contribuer à faire évoluer favorablement le nombre d'arbitres licenciés.

Cathy MONCASSIN évoque le travail engagé avec les TFJC où chaque club a présenté un jeune arbitre, soit un total de 35 jeunes arbitres qui ont fait la formation en ligne et qui étaient capables d'intervenir sur l'épreuve.

Le Président déclare qu'il serait pertinent que la Commission du corps arbitral analyse plus finement les différentes données liées au sujet des licences arbitres.

Patrick CLUZAUD évoque de son côté la situation de l'outre-mer qui est assez inquiétante.

S'agissant des licences individuelles, il estime que la FFC pourrait adopter une position de promotion à l'égard de ces licences qui peuvent être une porte d'entrée vers les clubs.

Marie-Françoise POTEREAU confirme que la licence individuelle est indispensable au vu de l'évolution de la société.

2. Résultats

Le Président se réjouit du superbe triplé décroché par Luca MARTIN, Mathis AZZARO et Adrien BOICHIS lors de la dernière Coupe du monde. La nouvelle génération de champions de VTT s'est clairement affirmée cette année. Le Président et les membres du Bureau Exécutif leur adressent toutes leurs félicitations.

Le BMX français a également brillé ces dernières semaines. Lors du dernier Championnat d'Europe, Mathis RAGOT RICHARD a renouvelé son titre, tandis qu'Axelle Étienne décrochait une place sur le podium.

Les belles performances des athlètes français véhiculent une image positive du cyclisme auprès des jeunes.

3. Événements

Le Président aborde les nombreux événements sportifs qui ont eu lieu depuis le dernier Bureau Exécutif :

- Le Championnat d'Europe de BMX à Sarrians. Le Président remercie M. Stéphane GARCIA pour son investissement, l'UEC pour sa confiance et les équipes fédérales pour leur accompagnement sur cet événement.
- Les Championnats de France sur Route à La Tour-du-Pin qui se sont tenus dans des conditions très difficiles en raison des fortes chaleurs et il importe que la FFC tire les enseignements eu égard aux conditions météorologiques de plus en plus difficiles qui impactent la fin du mois de juin. Le Président tient à saluer le travail de l'organisateur local, M. Michel BAUP, qui a su mobiliser de nombreux bénévoles, y compris durant les jours de semaine. Quant à l'accueil et au travail relationnel, les nouveaux modèles mis en place par la FFC à la faveur de l'implication de Mme Magali DELLA SCHIAVA et des équipes fédérales ont eu des aspects positifs qu'il conviendra de reconduire pour les années à venir.
- Le Championnat de France de BMX qui a eu lieu à Besançon. Le Président remercie le club de BMX de Besançon, Mme Myriam PRÉTOT et les équipes fédérales pour la tenue de cette très belle réussite.
- Le TF BMX qui a eu lieu à Chabeuil (Drôme) et le TFJC qui s'est déroulé en Moselle. Le Président adresse également tous ses remerciements aux porteurs, aux équipes fédérales et aux élus qui se sont investis dans ces événements.
- Le Championnat de France de Polo Vélo qui s'est tenu en Nouvelle-Aquitaine. Ce championnat a mobilisé les équipes DERS et Marketing & Communication. Il adresse ses remerciements à Alex Lesca, et Yannick Pouey.

Patrick CLUZAUD tient à souligner la satisfaction des partenaires fédéraux quant à l'accueil des VIP lors des Championnats de France sur Route.

Marie-Françoise POTEREAU note de son côté que la communication aurait mérité d'être plus développée à l'arrivée de la randonnée FDJ, car de nombreux participants ont indiqué méconnaître la FFC et n'avoir aucune information sur les Championnats du monde 2027.

Le Président souscrit à cette considération pertinente.

Il poursuit avec les Championnats du monde 2027 et annonce que le comité d'organisation a reçu le rescrit fiscal qui emporte l'assujettissement complet du comité d'organisation à la TVA. De fait, la TVA pourra être déduite de tous les achats, tandis que toutes les subventions publiques seront exonérées de cette taxe. Ledit comité bénéficiera par conséquent d'un crédit de TVA à la faveur de ces mesures.

Le DIJOP, M. Pierre-Antoine MOLINA, a conduit personnellement deux réunions, l'une sur les transports et l'autre sur sécurité avec l'idée que l'État prenne en charge la coordination de tous les dispositifs de sécurité périphériques à l'événement.

Une réunion interministérielle dédiée à la sécurité sur les grands événements a eu lieu récemment. Parmi les sujets abordés lors de cette réunion figuraient :

- La prise en charge par l'État des frais de sécurité des Championnats du monde 2027 qui devrait être validé.
- La dette du Tour de France à l'égard du ministère de l'Intérieur à la suite du non-respect des devis. La résolution de cette dette entraînerait le principe d'une révision des conditions d'accès aux forces de l'ordre. Ce sujet complexe est désormais à l'arbitrage du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Économie.

Le recours relatif à la construction du stadium à Annecy se poursuit, mais le comité d'organisation avance sur le plan B qui est la ville de Scionzier. Les sondages du terrain et les différentes études afférentes ont été lancés.

Lors du week-end des 5 et 6 septembre 2026, plusieurs opérations seront organisées dans le cadre du J-1 an.

4. UCI

Le Président fait part des remerciements adressés à la FFC par l'UCI et le CIO pour les Championnats d'Afghanistan Route Femmes 2026 qui se sont tenus en marge du Championnat de France Élites.

5. CNOSF

Le Président fait part de la tenue de l'Assemblée générale du CNOSF qui s'est déroulée au début du mois de juillet. Lors de cette séance qui fut à la fois belle et très dynamique, la ministre des Sports a prononcé un discours de très bonne facture. L'ambiance au CNOSF est clairement apaisée et les délibérations qui sont soumises recueillent une majorité significative.

À l'occasion du Bureau qui s'est tenu cette semaine, les sujets suivants ont été abordés :

- La décision du CIO concernant la réintégration des athlètes russes dans les compétitions, et ce, sans condition. Il est évident que ce sujet fait polémique.
- L'ingérence du Président Trump dans le sport qui a fait annuler un carton rouge lors de la Coupe du monde de football. Cette attitude pose assurément des questions sur les Jeux olympiques 2028 de Los Angeles, d'autant que le CIO est la seule instance sportive à ne pas avoir réagi à la suite de l'annulation de ce carton rouge et que sa présidente déclare que le sport doit être complètement isolé de la politique pour justifier la réintégration des athlètes russes.

En ce qui concerne les Jeux olympiques 2030, le choix des disciplines a été arrêté avec la suppression du combiné nordique et l'arrivée de nouvelles disciplines.

6. Activités fédérales

Le Président énonce les actualités majeures de la FFC depuis le Bureau Exécutif de juin :

- L'arrivée du Tour Auvergne-Rhône-Alpes sur le plateau de Solaison qui a permis d'affirmer les liens entre la société du Tour de France, la Haute-Savoie et les Championnats du monde 2027.

- La remise lors du G7 à Évian d'un vélo Look au Président Macron qui a permis des échanges avec le Président de la FFC. Le Président Macron a remis des vélos Look personnalisés aux autres dirigeants présents lors de ce G7. À cette occasion, M. David LAPPARTIENT a publié un post qui a généré plus d'un million de vues.
- Le Président de la FFC s'est entretenu avec le directeur des Sports, M. Jérôme FOURNIER, sur le sujet de la remise en cause des subventions du Championnat du monde de Cyclo-cross 2025. M. FOURNIER a confirmé que cette remise en cause dérogeait au cadre qui avait été préalablement établi avec la FFC, laquelle attend maintenant la décision finale.
- Le Président s'est rendu sur le Tour d'Occitanie lors duquel il a rencontré le président du Conseil départemental du Tarn qui pourrait être intéressé par l'organisation d'un Championnat de France sur Route.
- Le Président et Nicolas ROUGEON ont rencontré la déléguée interministérielle à la sécurité routière. Ils ont pu la sensibiliser sur les causes défendues par la FFC en matière de sécurité routière, et plus particulièrement sur les problématiques de signalétique et la verbalisation qui touche les cyclistes.
- Enfin, à la faveur du travail de Patrick CLUZAUD, de Tristan HORREAUX et de l'équipe Marketing, le Président a pu participer à plusieurs rendez-vous avec des prospects.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif total de la FFC s'élevait à 65,13 ETP salariés, dont 58,03 CDI à temps plein, 0,91 CDI à temps partiel, 5,18 CDD, CDD à objet défini et un alternant au 30 juin 2026. Pour rappel, les CDD à objet défini concernant Mme Sandrine GLACIER et M. Baptiste PÉCOT sont refacturés aux Championnats du monde 2027.

Les situations salariales de Montry ont été soldées avec la sortie de deux collaborateurs.

La réunion d'installation du CSE a eu lieu le 23 juin 2026. M. Elgan DELTERAL et Mme Laetitia MONZO ont été désignés respectivement Secrétaire du CSE et Référente violences et harcèlement sexistes et sexuels pour la FFC. Le cycle des réunions du CSE reprendra au mois de septembre avec notamment des échanges sur l'accord relatif au télétravail et l'accord relatif au temps de travail qui nécessite des mises à jour et des clarifications.

Le Président remercie M. Christophe XHONNEUX pour l'installation du CSE et salue la belle stabilité dans la qualité du dialogue social qui repose en grande partie sur la rigueur du travail du service RH et le sérieux des informations fournies.

8. Calendriers professionnels

Le Président indique que le calendrier professionnel Hommes a été déposé sur la plateforme.

Il met aux voix du Bureau Exécutif ledit calendrier.

Le calendrier professionnel Hommes est approuvé à l'unanimité des votants.

Le Président évoque ensuite le calendrier professionnel Femmes et signale la problématique liée au glissement du calendrier 2027 avec le Championnat du monde Femmes qui aura lieu le premier week-end de septembre et qui vient heurter une épreuve Pro Séries Femmes devant avoir lieu en Bretagne et qui de fait doit être repositionnée plus tard dans le mois de septembre. En conséquence, il est proposé au Bureau Exécutif de valider le calendrier professionnel Femmes, hormis les deux courses bretonnes Pro Séries « Tout commence en Finistère Ladies Classic » et « La Choralies Fourmies féminines ».

Soumis au vote des membres du Bureau Exécutif, les épreuves du calendrier professionnel Femmes, hormis les courses Pro Séries « Tout commence en Finistère Ladies Classic » et « La Choralies Fourmies féminines », sont approuvées à l'unanimité des votants.

9. Assurances

En préambule, Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements les plus sincères à Christophe LAVERGNE pour le portage du dossier relatif au renouvellement des contrats assurantiels (sept contrats au total), ainsi qu'au conseil de la FFC et au courtier Marsh.

La nouvelle méthode consistant à valider en premier lieu le courtier s'est avérée extrêmement efficace, d'autant que le courtier est le premier interlocuteur des clubs, des licenciés et des services fédéraux en matière lors de la gestion des sinistres déclarés.

Afin d'établir un cahier des charges le plus précis possible, un travail a été effectué pour déterminer la charge de la sinistralité de la Fédération qui s'élève en moyenne entre 2,6 millions d'euros et 3,5 millions d'euros, et qui constitue ensuite la base dans la définition des tarifs.

À l'issue de son appel d'offres, la FFC a reçu six propositions versus trois propositions lors du précédent appel d'offres. La concurrence a donc pu s'exercer. Après une étude très précise de ces différents dossiers, les offres d'Axa (assureur actuel de la FFC) et de Groupama (entité régionale Midi-Pyrénées) ont été retenues en raison notamment de leur respect du cahier des charges de la FFC.

Après une dernière négociation, Axa a accepté de baisser le coût de sa prime qui intègre la couverture des Championnats du monde 2027 (le coût supplémentaire de la couverture RC pour cet événement sera pris en charge par le comité d'organisation) et qui maintient toutes les garanties du contrat existant.

Les contrats seront formalisés et les conséquences des tarifs validés seront intégrées dans la tarification des licences et des organisations, puis partagées avec les autres contributeurs de la FFC (LNC, ASO, Comités Régionaux).

Le Président remercie Christophe LAVERGNE et Gilles DA COSTA pour leur travail sur ce dossier à la fois important et complexe.

Christophe LAVERGNE tient à souligner que la stratégie validée par le Bureau Exécutif a été très efficace puisque pour la première fois la FFC a reçu autant de propositions (six au total), situation qui a permis de faire jouer pleinement la concurrence. Il adresse tous ses remerciements au courtier qui a réalisé un travail remarquable.

Le coût des contrats demeurera stable sur deux ans à la faveur de la suppression d'indices qui permet d'éviter tout dérapage.

Enfin, s'agissant de la cotisation RC pour les Championnats du monde 2027, elle devrait s'élever à 20 000 euros et le contrat devrait être signé avec Allianz.

Le Président confirme la solidité des équipes du courtier Marsh, mais il rappelle la nécessité pour la FFC d'être particulièrement vigilante sur le sujet du service qui peut avoir un impact négatif sur l'image de la Fédération.

Christophe LAVERGNE fait valoir que Gilles DA COSTA a largement insisté sur ce point lors des auditions et que Marsh a intégré ce sujet.

Patrick CLUZAUD souhaite savoir si les athlètes professionnels bénéficient de la couverture dédiée aux sportifs de haut niveau.

Christophe LAVERGNE indique que seuls les athlètes inscrits sur la liste SHN sont couverts par le contrat d'assurance.

Tristan HORREAUX observe qu'il serait intéressant que la Direction Juridique prépare une note synthétique des garanties du contrat d'assurance, afin qu'une communication soit effectuée en direction des licenciés pour qu'ils soient pleinement informés.

Mise aux voix, la proposition de contrat émise par l'assureur Axa est approuvée à l'unanimité des votants.

V. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN déclare que les coureurs français totalisent 54 victoires versus 48 victoires pour les équipes françaises.

Il salue la qualité organisationnelle des Championnats de France et le très beau spectacle offert par les coureuses et les coureurs en dépit de conditions climatiques particulièrement difficiles.

S'agissant du calendrier 2027, la LNC a reçu une demande de M. Philippe COLLIOU, organisateur notamment du Tour de l'Ain, pour l'inscription d'une nouvelle épreuve qui aurait lieu du 29 juin au 1^{er} juillet 2027.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER évoque le projet relatif à l'installation d'un kinésithérapeute en libéral sur le site de Trappe, projet qui correspond à un besoin identifié.

À date, les soins sont réalisés :

- Par des kinésithérapeutes prestataires au Centre national du cyclisme (CNC) qui interviennent 25 heures par semaine, soit un budget de 40 000 euros par an dont 30 % correspondent à des soins.

- Par des kinésithérapeutes de proximité dont la qualité des prestations demeure variable, avec en outre une absence de suivi et de lien entre le médecin de pôle, les kinésithérapeutes fédéraux, le préparateur physique et l'entraîneur.
- En structures de réadaptation (Clairefontaine, INSEP) dont les tarifs sont assez élevés.

Actuellement, un kinésithérapeute, M. Benoît LEROY, est kinésithérapeute référent du centre national du cyclisme (CNC) dont le coût est pris en charge sur le double budget médical et DTN. M. LEROY qui travaille avec les collectifs fédéraux depuis plusieurs années est très apprécié pour la qualité de son travail, ainsi que pour sa posture vis-à-vis des athlètes.

Parmi ses missions figurent :

- La coordination des actions des différents kinésithérapeutes qui travaillent avec les collectifs olympiques, mais aussi des stagiaires qui passent au Centre national du cyclisme.
- Le développement du profilage et des éléments de prophylaxie, en lien avec le préparateur physique et les entraîneurs.

Il est à noter par ailleurs le lien privilégié qu'il entretient avec le collectif endurance.

Installé auparavant comme kinésithérapeute libéral à Guyancourt, il est aujourd'hui enseignant à la faculté à Assas-Saint-Quentin, poste qu'il quittera prochainement.

Au vu de son parcours et de ses liens avec la FFC, Éric MEINADIER explique avoir travaillé sur un projet visant à installer M. LEROY en tant que kinésithérapeute en libéral à l'espace Maison Sport Santé à Trappes, plateau technique d'environ 50 m² disposant d'un bureau de consultation de 13 m². Ladite maison qui est supervisée par un enseignant d'activité physique adaptée est un lieu d'accueil, de sensibilisation et d'orientation des personnes en recherche d'activité physique pour la santé ou des personnes orientées par une prescription médicale. Elle propose aussi des évaluation des aptitudes physiques et un programme passerelle de réadaptation à l'exercice, mettant en avant la pratique du vélo. Pour finir, la Maison Sport Santé représente une structure support de toutes les activités autour du Cyclisme Santé (Coach Vélo Santé, offres mobiles, etc.).

Cette installation à compter du mois de septembre permettrait de renforcer l'offre de santé proposée sur le Campus FFC de Trappes, en envisageant son installation au sein des locaux de la Maison Sport Santé. Elle permettrait de maintenir une activité de santé permanente sur le site ; elle contribuerait à soutenir la vocation médico-sportive du Campus et à consolider l'offre de services proposée aux sportifs, aux licenciés et aux différents publics accueillis.

L'arrivée de M. LEROY constituerait un réel bénéfice sur la prise en charge des sportifs avec une rééducation au sein du Campus dans le cadre de soins conventionnés pris en charge par l'Assurance Maladie. Cette proximité faciliterait le suivi médical, renforcerait la coordination entre les différents intervenants et garantirait une continuité de prise en charge particulièrement adaptée aux exigences du sport de haut niveau. Elle permettrait en outre de développer des synergies entre l'activité libérale du cabinet et les missions portées par la Maison Sport Santé.

S'agissant de l'impact financier, ce projet permettrait à la FFC de bénéficier d'un revenu locatif et surtout de réaliser des économies de soins.

Malgré les différents bénéfices que présenterait une telle installation, il importe de vérifier la faisabilité juridique afin de distinguer de manière claire les parcours de soins des parcours d'accompagnement de la performance.

À l'aune des différents éléments susmentionnés, Éric MEINADIER invite le Bureau Exécutif à réfléchir sur l'installation du cabinet de kinésithérapie de M. Benoît Leroy au sein des locaux de la Maison Sport Santé du Campus FFC de Trappes, sous réserve de la formalisation d'une convention précisant les modalités d'occupation des locaux, les engagements réciproques des parties et les conditions d'organisation des activités.

Patrick CLUZAUD juge ce projet très pertinent, mais s'interroge sur la dimension de l'espace évoqué.

Éric MEINADIER explique que l'espace est suffisant pour un seul kinésithérapeute.

Florian ROUSSEAU indique que le sujet de la kinésithérapie s'est révélé être un point faible à l'issue d'un audit effectué dans le cadre du label Grand INSEP sur le centre d'entraînement de la FFC. Aussi est-il nécessaire de renforcer l'accompagnement de l'Équipe de France et des sportifs en pôle.

Christophe XHONNEUX note que plusieurs points nécessitent des précisions comme le sujet fiscal, l'utilisation mutualisée des équipements, l'assurance et l'accueil des patients qui ne peut incomber aux salariés de la FFC.

Le Président juge le projet extrêmement intéressant. Pour autant, il est en effet essentiel d'approfondir plusieurs éléments juridiques, fiscaux et assurantiels.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif valide à l'unanimité le principe relatif au projet exposé par Éric MEINADIER, projet qui demeure subordonné aux contraintes juridiques et fiscales ad hoc.

Éric MEINADIER aborde ensuite le sujet des études posturales, sujet fondamental pour la FFC, laquelle ne dispose pas d'expertise réelle en la matière et fait intervenir un prestataire extérieur pour effectuer les formations. Pour pallier cette absence de compétences, la FFC a recruté en avril 2026 M. Axel COUVEINHES à la faveur d'une bourse CIFRE dont l'objet de thèse porte sur l'ergonomie du cycliste et la prévention des blessures. L'objectif étant de créer, rédiger et pérenniser l'expertise fédérale, et mettre en place des formations et un réseau, ainsi qu'une offre commerciale.

À date, Axel COUVEINHES a d'ores et déjà rédigé un référentiel intégrant toutes les bases scientifiques posturales de l'étude posturale du cyclisme. Après avoir permis l'élaboration d'une offre commerciale, ledit référentiel servira à créer une formation inclusive avec un tronc commun basé scientifiquement et des modules experts en santé (médecins, kinésithérapeutes, etc.) et en performance (entraîneurs, éducateurs en clubs). Une première formation test a été dispensée au Campus à des experts et à des néophytes. À l'issue de cette session, la qualité du document a été saluée de façon unanime et des points d'amélioration ont été émis concernant notamment le rythme de la formation. Une application a été créée par Messieurs MEINADIER et COUVEINHES pour enregistrer les données des sportifs.

Axel COUVEINHES a suivi une formation qualifiante auprès d'une formatrice américaine dont la formation est validée par l'institut international de référence en étude posturale : l'International Bike Fitting Institute - IBFI. Seules quatre personnes réalisant des études posturales en France sont aujourd'hui reconnues par cet organisme. Aucune formation dispensée en France n'est à ce jour agréée par cet institut. Axel COUVEINHES vient d'achever cette formation et se rapproche d'une validation en tant que professionnel agréé, ce qui fera de lui le cinquième en France.

Au-delà de cette validation individuelle, l'ambition de la FFC est de faire reconnaître sa formation par cet institut dans un délai visé de moins de six mois après la finalisation du dispositif et la première session délivrée. Il s'agirait de la première formation ainsi validée en France, ce qui positionnerait la Fédération comme référence nationale sur le sujet.

Le calendrier prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Juillet 2026-mars 2027 : construction d'e-modules pédagogiques en e-learning sur la plateforme Sporteef de l'INF.
- Septembre 2026 : démarrage des travaux de construction des modules experts.
- Novembre 2026 : deuxième session-test resserrée sur des profils néophytes exclusivement, sélectionnés sur validation d'un test initial. Les participants retenus contribueront à finaliser le contenu et les modalités du e-learning.
- Mars 2027 (date indicative) : première session officielle de la formation finalisée.
- À partir de novembre 2027 : déploiement des formations expertes.

Éric MEINADIER tient à remercier Thierry BEDOS pour sa précieuse collaboration sur ce projet et salue le travail extrêmement brillant d'Axel COUVEINHES.

Le Président salue la grande qualité de ce projet. Il déclare qu'il conviendrait de mener une réflexion sur une déclinaison allégée de cette formation à destination des éducateurs bénévoles de clubs, afin qu'ils puissent travailler avec leurs licenciés.

Éric MEINADIER annonce que ce sujet est en cours d'étude avec Thierry BEDOS.

Thierry BEDOS confirme l'importance d'ouvrir cette offre aux clubs. Il fait également valoir le travail brillant d'Axel COUVEINHES sur ce sujet.

3. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU déclare que la ministre des Sports s'est adressée la semaine précédente à l'ensemble des DTN des fédérations sportives sur le sujet du contexte budgétaire de l'année 2027 qui s'annonce difficile eu égard à un environnement politique incertain. De fait, les fédérations vont devoir prendre leur part de responsabilité au regard des contractions budgétaires à venir.

S'agissant des cadres techniques dans les fédérations, leur nombre sera très probablement revu à la baisse, excepté pour l'année 2028 et les fédérations olympiques du fait des Jeux olympiques de Los Angeles.

Un nouveau projet de règlement relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est à l'étude, afin de renforcer le pouvoir disciplinaire des fédérations.

En ce qui concerne les tests de féminité dans le cadre des Jeux olympiques de Los Angeles, la question de leur prise en charge financière n'est pas résolue. À date, il appartient aux sportives de payer lesdits tests dans la mesure où l'argent public n'a pas vocation à les financer. Dans certains pays, le coût de ces tests peut s'élever à plusieurs milliers d'euros.

Le Président fait part d'un blocage technique lié à la nécessité de modifier la loi pour que ces tests puissent être effectués en France.

Myriam PRÉTOT note que le financement des tests de féminité par les sportives elles-mêmes sera sans aucun doute un élément discriminant pour les athlètes féminines.

Florian ROUSSEAU le confirme. Il explique que la problématique réside dans le fait que le budget de la DTN est issu de subventions publiques qui n'ont pas vocation à financer ces tests.

Le Président rappelle que la décision de la présidente du CIO a pour objectif de protéger la pratique féminine. Or, elle sera effectivement discriminante en raison des coûts financiers associés.

Éric MEINADIER alerte sur la nécessité de mettre en place une cellule psychologique pour soutenir les sportives au cas où le test révélerait la présence du gène SRY.

Florian ROUSSEAU poursuit avec l'audit du CNC effectué dans le cadre du label Grand INSEP qui a souligné des évolutions majeures, comme la transformation de Trappes, ainsi que des points à améliorer (accompagnement en kinésithérapie, absence d'esprit de performance).

Pour ce qui est du volet RH, les informations sont les suivantes :

- Théo POUDRET a été recruté comme entraîneur national pour le VTT Trial.
- Aurélien COUDERC a été recruté comme cadre technique pour le Pôle France Relève VTT de Boulouris.
- Au 1^{er} septembre 2026, un MTT sera présent dans chaque Comité Régional métropolitain.

Thierry BEDOS procède à la présentation du programme Club 2030 dont la démarche a été lancée en avril 2024 dans une volonté d'améliorer l'accompagnement des clubs et l'accès aux outils fédéraux.

Par ailleurs, il importe également que les politiques sportives et les développements prioritaires du Siège fédéral soient déclinés dans une plus grande cohérence et que les dispositifs existants puissent être pleinement captés. La force d'une fédération sportive repose sur des clubs robustes ayant un modèle économique solide, une capacité d'accueil renforcée et une offre de services adaptée aux attentes des pratiquants et des évolutions de la société.

Jean-Charles ROMAGNY décrit le club 2030 :

- Il possède une activité compétition.
- Il est un acteur sociétal sur son territoire et déploie un ou plusieurs programmes comme le Savoir rouler à vélo, le cyclisme santé, la mobilité à vélo en direction de différents publics.

- Il fait reconnaître son activité par l'obtention de labels fédéraux (DN, Teams, École française de cyclisme).
- Il est capable de mobiliser des financements publics (ANS, collectivités, fonds européens).
- Il est capable d'attirer et de fidéliser des partenaires privés.
- Il est capable de générer ses propres ressources financières et dispose de ressources humaines qualifiées et compétentes, tant au niveau des dirigeants qu'au niveau des salariés.
- Il possède une gouvernance dynamique attentive aux enjeux RSO.
- Il s'appuie sur un équipement sportif et/ou un lieu de vie du club.

Selon une étude AFDAS, les clubs sont répartis en trois classifications :

- La classe A : les clubs à faibles ressources.
- La classe B : les clubs intermédiaires.
- La classe C : les clubs structurés et professionnalisés.

Le programme Club 2030 s'adresse aux clubs de la classe B, afin de les aider à grandir pour passer en catégorie C. Le principe étant de former une promotion de clubs volontaires qui souhaitent être accompagnés par la FFC et qui pourront ainsi bénéficier d'une approche personnalisée répondant à leurs besoins spécifiques avec des modules de formation pour les aider à développer leur projet de club. Cet accompagnement qui est prévu jusqu'à la fin du mandat concernera trente clubs de type B pour la première année.

Piloté par l'équipe développement de la DTN, ce programme sera déployé avec l'appui de Cathy MONCASSIN et Tommy VANOUDENDYCKE.

Thierry BEDOS ajoute que Jean-Charles ROMAGNY sera le chef de projet de ce dispositif.

S'agissant de l'appellation Club2030, elle a fait l'objet d'échanges lors du Congrès de Pau et avec Tristan HORREAUX et ses équipes, et il est apparu qu'elle était plus impactante que les autres propositions, notamment eu égard aux Jeux olympiques et paralympiques 2030 et à la temporalité qu'elle suppose.

Enfin, il est envisagé de lancer le programme lors d'un séminaire qui aurait lieu les 30 et 31 octobre dans les nouveaux locaux acquis par la FFC à Trappes.

Le Président tient à rappeler que ce programme correspond à un des points clés du projet de mandat, car il est essentiel que le territoire soit couvert par le plus grand nombre de clubs structurés.

Gilles DA COSTA souligne les qualités de ce projet dont la démarche est très pragmatique. Cependant, il juge important d'associer dans une logique de communauté de clubs les clubs à faibles ressources et les clubs intermédiaires : dans les petits territoires, cette forme de mutualisation pourrait permettre une offre de service équivalente à celle des clubs beaucoup plus structurés.

Myriam PRÉTOT salue le travail réalisé.

Elle souhaite connaître les disciplines des clubs sur lesquels la DTN a pris appui pour créer ce programme.

S'agissant des clubs dits robustes, elle s'interroge sur la possibilité qu'ils deviennent eux-mêmes des relais pour accompagner les autres clubs.

Elle sollicite également des précisions concernant le sujet du développement de la pratique féminine.

Enfin, elle note que l'horizon 2030 pourrait être stratégiquement élargi en raison de la baisse démographique.

Thierry BEDOS explicite que les quatre clubs associés à la démarche regroupaient les disciplines majeures du cyclisme, mais deux d'entre eux présentent une belle mixité de disciplines.

Il convient en effet d'éviter toute forme d'élitisme lors de la mise en place de ce programme : l'aspect réseau doit effectivement être pris en compte comme moteur de l'activité des clubs, notamment des clubs les plus petits situés bien souvent en zone rurale.

S'agissant de la féminisation, il est évident qu'il s'agit d'un enjeu fondamental pour la FFC et qu'il sera évidemment pris en considération dans le projet Clubs 2030.

Quant à l'appellation Club 2030, elle peut faire d'échanges avec les membres du Bureau Exécutif.

Myriam PRÉTOT souligne qu'il serait pertinent d'ajouter dans le programme une phrase relative à la féminisation.

Thierry BEDOS prend note de cette demande.

Patrick CLUZAUD adresse toutes ses félicitations aux personnes ayant contribué à la préparation de ce programme. Il estime absolument nécessaire que la DTN et le service Marketing et Communication restent en contact étroit avec les clubs figurant dans la catégorie A afin qu'ils ne se sentent pas délaissés par la FFC. Enfin, la suggestion de M. DA COSTA concernant une forme d'intercommunalité entre les clubs est en effet très pertinente pour leur permettre d'avoir des projets complémentaires. Les Comités Régionaux doivent se saisir de ce sujet.

Tristan HORREAUX rappelle que la transformation des clubs est l'une des priorités majeures de la stratégie de communication. Il est évident qu'aucun club ne sera laissé de côté, et ce, quelle que soit sa taille. Les clubs de taille plus modeste auront également des actions à suivre et des outils leur permettant d'accélérer leur développement.

Il conviendra par ailleurs d'interroger la place des Comités Départementaux dans ce programme.

Tommy VANOUDENDYCKE confirme la nécessité pour les Comités Régionaux et les Comités Départementaux de se saisir également de ce projet.

Le Président met aux voix la proposition visant à valider l'appellation Clubs 2030.

L'appellation Club 2030 est approuvée à l'unanimité des votants.

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA aborde le rapprochement budgétaire effectué au 31 mai 2026 et annonce que le résultat cumulé est de 1 184 k€. Il est supérieur de 849 k€ au résultat cumulé attendu au budget.

Les niveaux de charges sont notamment significativement inférieurs au budget de 1 065 k€. Un certain nombre d'écarts sont purement calendaires (décalages par rapport aux mensualisations). Quelques écarts liés aux exercices antérieurs sont également constatés. La référence de comparaison est désormais le budget rectificatif.

Vie associative

Ce secteur connaît un écart défavorable sur Trappes (35 k€) en raison de la prise en charge sur le budget de fonctionnement des factures d'électricité du chantier (à refacturer à GEFEC) et d'une prestation qui est passée en sous-traitance (non amortissable).

Le poste relatif à la vie fédérale enregistre des économies à la faveur de dépenses moins élevées pour l'organisation du Congrès fédéral et le fonctionnement des commissions.

DTN

Le budget est parfaitement maîtrisé.

Le plan de performance fait apparaître une économie de 371 k€ par rapport aux prévisions.

Les écarts sont favorables sur l'INF et le médical, tandis qu'ils sont plutôt défavorables sur les stocks du fait de la fin d'occupation des locaux de Montry.

Il convient de souligner la qualité des demandes d'engagements émises par Cédric CHAUMOND qui en explicite la portée, les objectifs et les modalités *ad hoc*. Ces éléments sont d'une grande importance, car ils permettent d'éclairer les personnes qui valident les dépenses. Aussi les différents directeurs sont-ils invités à fournir des explications lors de l'enregistrement des demandes sur CEGID.

DERS

La situation est meilleure que celle attendue. Les épreuves officielles enregistrent un écart favorable de 120 k€, tandis que les Championnats d'Europe et les Coupes d'Europe accusent un écart défavorable.

Autres activités

Cette section enregistre aussi un écart favorable.

Gilles DA COSTA tient à préciser que le rapprochement budgétaire est un outil de pilotage qui requiert de la précision. De fait, les gestionnaires doivent être précis dans leurs prévisions et effectuer les réceptions dans les délais impartis pour que la réalité des engagements dans le système soit la plus juste possible.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, la situation en fin d'exercice devrait être satisfaisante en dépit d'un contexte pour le moins difficile.

S'agissant du sujet relatif à la part d'assurance sur les licences professionnelles, Xavier JAN a reconnu que ladite part était justifiée. Néanmoins, il juge le rappel de cinq ans excessif. Ce dossier sera désormais à la main du nouveau Trésorier général, Patrick CLUZAUD.

Gilles DA COSTA remercie Christophe XHONNEUX et ses équipes pour l'excellence de la collaboration et leur précieux travail qui ont prévalu durant la période où il a exercé ses fonctions de Trésorier à leur côté.

Il évoque ensuite le protocole entre la FFC et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour rappel, ladite agglomération a fait l'objet d'une pénalité concernant un sujet de reversement de la TVA, notamment sur les mises à disposition de la Fédération, à l'issue d'un contrôle fiscal. Or, le protocole signé en 2012 prévoyait que les contributions fédérales étaient toutes taxes confondues. De fait, le versement de la TVA par Saint-Quentin-en-Yvelines constitue une perte.

Une analyse approfondie a permis d'établir que le surcoût global restant à charge était d'environ 100 k€ par an pour l'agglomération. Après discussion entre la FFC et Saint-Quentin-en-Yvelines, il a été décidé que la FFC prendrait en charge la moitié de ce surcoût. Il est précisé que la part fédérale peut être couverte par le rescrit fiscal obtenu par la Fédération qui lui permet de bénéficier d'un remboursement de TVA sur des activités exercées dans la partie associative qui contribue au secteur concurrentiel.

Par conséquent, il est proposé au Bureau Exécutif de signer un protocole engageant la FFC à contribuer à cette situation à hauteur de 50 k€ – somme non indexable – par an, situation qui sera équilibrée grâce au mécanisme induit par le rescrit fiscal : budgétairement neutre pour la Fédération, cette solution permet de réduire la charge de moitié supportée par Saint-Quentin-en-Yvelines.

Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements à Christophe LAVERGNE, Christophe XHONNEUX et Tommy VANOUDENDYCKE pour leur contribution essentielle sur ce dossier.

Le Président ajoute que le travail réalisé avec l'agglomération était très technique. Il salue l'aboutissement de ce protocole d'accord qui permet de maintenir des relations de qualité avec Saint-Quentin-en-Yvelines.

Christophe XHONNEUX précise que l'agglomération a renoncé à lancer des démarches auprès du Comité Régional Île-de-France qui aurait pu aussi être concerné par cette démarche.

Le Président salue cette bonne nouvelle.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à signer le protocole entre la FFC et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans les termes explicités par Gilles DA COSTA.

La proposition visant à signer le protocole entre la FFC et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA déclare que le Bureau Exécutif doit attribuer à Patrick CLUZAUD les pouvoirs bancaires, afin qu'il puisse agir le cas échéant. Pour rappel, lesdits pouvoirs sont conférés *intuitu personæ* au Secrétaire général et au Trésorier général.

Mise aux voix, l'attribution des pouvoirs bancaires à Patrick CLUZAUD est approuvée à l'unanimité des votants.

VII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX indique qu'une communication a été diffusée pour annoncer la nomination de Nicolas ROUGEON au sein du Bureau Exécutif.

La période actuelle est très riche en événements avec :

- Le Championnat de France Route Élite qui a réuni 30 000 spectateurs durant quatre jours et près d'un million de téléspectateurs sur France TV, avec un pic de 1,5 million pour l'arrivée de la course Élite Femmes et un pic de 1,7 million de téléspectateurs pour l'arrivée de l'épreuve Élite Hommes. Quant aux réseaux sociaux, les posts créés par la FFC ont généré 1,6 million de vues.
- Le Championnat de France BMX Racing qui s'est tenu à Besançon. Les posts de la Fédération ont généré 1,4 million d'impressions. La diffusion sur Vélo Plus TV a réuni 30 000 spectateurs.
- Le Trophée des jeunes cyclistes qui a eu lieu à Sarrebourg et qui a réuni 300 jeunes participants.

Le service Communication couvrira les championnats suivants :

- Le Championnat de France Route Avenir à Chantonnay.
- Le Championnat de France VTT-XC au Dévoluy.

Le Championnat de France VTT DH aux Ménéuires Quant au Championnat de France VTT Trial à Liffré, il sera couvert par une journaliste locale.

S'agissant de l'Équipe de France, le service de Communication a mandaté un prestataire extérieur pour couvrir le Championnat d'Europe BMX Racing qui a généré 309 000 vues (dix posts et neuf vidéos).

En ce qui concerne la campagne 2027 de la rentrée des clubs, 255 clubs sont inscrits à date. La dotation par club sera composée :

- D'une banderole.
- De cinq affiches.
- D'un livret d'accueil pour les jeunes licenciés.
- De 35 paquets de cartes à collectionner.

- D'une attestation d'assurance pour couvrir les initiations vélo à l'attention des non licenciés
- D'une lettre du Président.

Pour ce qui est des partenariats, la nouvelle flotte SKODA a été réceptionnée.

Une station de lavage KARCHER sera installée gratuitement sur le Championnat de France Gravel.

Enfin, une annonce sera effectuée en septembre 2026 concernant l'arrivée d'un nouveau partenaire majeur pour la période 2026-2029.

VIII. Règlement des mutations

Gilles DA COSTA déclare que le document relatif aux mutations pour l'année 2027 qui a été déposé sur le SharePoint présente un niveau important d'imprécisions. Malgré ses demandes pour qu'il soit revu, afin d'être plus conforme à ce que les membres du Bureau Exécutif sont en droit d'attendre, la nouvelle version n'a toujours pas été envoyée. Cette situation est fort regrettable.

Néanmoins, le règlement des mutations devant être communiqué aux clubs, Gilles DA COSTA propose de prendre en compte le document en l'état moyennant une relecture pour le mettre en conformité avec les dispositions *ad hoc*.

Patrick CLUZAUD tient à rappeler qu'il avait suggéré que certaines mutations puissent être effectuées de manière dématérialisée, afin de simplifier le processus particulièrement chronophage au vu des très nombreuses pages à remplir.

Gilles DA COSTA indique que Nicolas ROUGEON a également soulevé ce point et explique que le processus actuel des mutations n'est pas compatible avec la dématérialisation : un système digitalisé serait la source de nombreux blocages eu égard aux contraintes attachées aux mutations.

Le Président confirme que la mise en place de la dématérialisation des mutations requiert une simplification du processus afférent. Une réflexion approfondie devra être menée en prévision de l'année prochaine.

Le règlement des mutations pour l'année 2027 sera soumis au Bureau Exécutif du 23 juillet 2026.

IX. COMMISSIONS

1. Cyclo-cross

Le Président indique que le Bureau Exécutif doit se prononcer sur les demandes de labellisations des Teams nationaux qui sont les suivants :

- CX Team Touraine (Centre-Val de Loire).
- Cross Team Leclerc Dammarie-les-Lys (Grand Est).
- Team CX Chartres (Centre-Val de Loire).
- Team Superior Rafalcycling (Normandie).
- Team VCP Loudéac CX (Bretagne).

Soumise au vote, la labellisation des Teams susmentionnés est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Président annonce que la FFC a proposé à la labellisation UCI quatre Teams.

2. BMX Racing

Xavier GAVORY rappelle que lors de sa séance du mois d'avril, le Bureau Exécutif a validé le principe d'une candidature de la France pour l'organisation des Championnats du monde 2032 de BMX Racing.

Le dossier *ad hoc* qui a été élaboré est axé sur :

- L'héritage des Jeux olympiques Paris 2024 avec pour la première fois un site olympique accueillant un Championnat du monde.
- Le savoir-faire de la FFC avec la Coupe du monde BMX UCI en 2018 et 2019 ; I les Championnats du monde BMX Racing UCI 2022 et les Championnats du monde UCI 2027.
- Le site du Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le budget a été établi à hauteur de deux millions d'euros et des demandes de subventions ont été émises, notamment en direction de Saint-Quentin-en-Yvelines. Du fait d'un horizon assez lointain, l'agglomération a indiqué ne pas pouvoir s'engager à date.

Le Président ajoute que de nombreux éléments seront soumis à des changements en raison des élections présidentielles (2027 et 2032) et des élections municipales (2032). Aussi, la problématique liée à la recherche de financements risque d'être plus complexe.

En revanche, cette échéance lointaine est une opportunité de donner un horizon à la FFC sur le plan événementiel : les manifestations internationales sont des leviers extrêmement motivants pour le cyclisme et le sport français.

Gilles DA COSTA estime qu'il est impératif de donner des perspectives aux collectifs fédéraux, et l'écosystème des es clubs. Personne étant capable d'émettre des prédictions, tant positives que négatives, pour 2032, il importe de prendre une décision. Or, la seule décision qui puisse mouvoir la FFC et le cyclisme est sans aucun doute l'action. De fait, M. DA COSTA déclare que la FFC doit faire part de sa candidature pour cet événement international.

Patrick CLUZAUD indique que l'accueil d'un événement international apporte de nombreux bénéfices tant pour la discipline que pour les athlètes.

Il souhaite savoir si des pénalités peuvent être appliquées lorsqu'un pays dans l'incapacité de réunir les financements nécessaires décide de se rétracter après avoir été sélectionné.

Le Président répond par la positive.

Myriam PRÉTOT estime également que la tenue de ces Championnats en France serait un événement exceptionnel et bénéfique pour le BMX, comme le fut le triplé des Jeux olympiques Paris 2024.

Le Président met aux voix la proposition visant à porter la candidature de la FFC pour l'organisation des Championnats du monde BMX Racing 2032.

La proposition visant à porter la candidature de la FFC pour l'organisation des Championnats du monde BMX Racing 2032 est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président aborde ensuite les Championnats du monde du Cyclo-cross 2032 pour lesquels le Bureau Exécutif du mois d'avril s'était également prononcé en faveur d'une candidature de la FFC.

À l'issue d'un débat entre ses membres, le Bureau Exécutif décide de poursuivre les discussions avec les collectivités ad hoc ayant manifesté leur intérêt pour accueillir les Championnats du monde Cyclo-cross 2032.

X. ÉVÉNEMENTS FFC

Xavier GAVORY annonce que le mois de juillet 2026 compte un total de onze événements qui réuniront plus de 7 600 participants et plus de 34 200 spectateurs. Il est à noter que deux opérations RSO (La Relance – Pour un cyclisme responsable et durable) ont lieu sur les Championnats de France Route de La Tour-du-Pin et les Championnats de France BMX de Besançon.

Les événements par discipline sont les suivants :

- VTT : quatre Coupes de France et les Championnats de France DHI et XCO/XCC/XCE/XCR/VTAE. Cette discipline performe en matière de rentabilité financière en raison notamment du nombre élevé d'engagés.
- Une Coupe de France de BMX Freestyle ; une Coupe de France et un Championnat de France de Trial exceptionnellement organisés sur la même date. Le Championnat de France de BMX Racing incluant un Challenge National. Un travail a été lancé au sein de la DERS pour revoir le cahier des charges du Championnat de France de BMX Racing qui accuse un déficit.
- Route : Le TFJC et le Championnat de France Avenir. Ces deux manifestations enregistrent depuis plusieurs années un impact budgétaire défavorable. Si l'édition 2027 du TFJC sera désormais à l'équilibre grâce à un travail réalisé sur son modèle financier, une étude d'impact économique a été commandée pour le Championnat de France Avenir afin de connaître ses impacts et ROI réels pour les collectivités, le modèle devant également être renforcé par des partenariats financiers supplémentaires.

Xavier GAVORY déclare que la DERS a réalisé une analyse stratégique approfondie sur les appels à candidatures qui a permis d'établir un état des lieux du système actuel qui est particulièrement complexe pour les candidats et définir les besoins de la FFC qui sont les suivants :

- Une porte d'entrée unique sur le site Internet FFC.
- Un catalogue et une chronologie des événements « ouverts/attribués/à venir ».
- Une harmonisation du parcours client.
- Un pack documentaire standardisé : guide, études d'impact, fiche d'intention, cahier des charges, coûts.
- Une promesse claire pour chaque événement et une valorisation territoriale.
- Un accompagnement des candidats avec une plateforme FAQ et un contact.

Au regard de ces besoins, la proposition d'objectifs de la DERS est la suivante :

- Développer une plateforme de candidature sur le site Internet de la FFC avec des outils de pilotage et de suivi, ainsi que la création d'un calendrier global. Cet objectif dont l'échéance est fixée à fin 2026 doit être réalisé conjointement avec la DERS et la DSI.
- Agréger des éléments d'impact chiffrés. Un projet est en cours sur trois événements de l'année 2026 (les Championnats de France Avenir, les Championnats de France Gravel et une Coupe de France Cyclo-cross). Cet objectif nécessite des outils de collecte d'information et implique la DERS ainsi que la Direction Marketing et Communication.
- Développer les outils et la politique de l'offre de la FFC avec une définition marketing des disciplines et des événements fédéraux, ainsi que la création de présentations dédiées (DERS et Direction Marketing et Communication).
- Organiser la prospection avec le recrutement d'un potentiel ETP. Des propositions seront faites au mois de septembre.

Le Président remarque que ce dossier suppose un travail transversal supplémentaire, notamment avec la DSI, et demande que ce dossier soit examiné ultérieurement après compléments techniques indispensables et l'examen de sa faisabilité. Le Bureau Exécutif étudiera donc le document dès lors qu'il sera plus abouti.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2027 l'épreuve suivante :

- **Piste**

Coupe de France UCI, Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes), les 29 et 30 mai 2027.

L'attribution de l'épreuve susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY annonce que la date du Trophée de France Cyclo-cross 2027 qui a été attribué à Cruguel (Bretagne) lors du Bureau Exécutif du 12 mai 2026 a été fixée aux 6 et 7 février 2027.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Christophe LAVERGNE déclare que la FFC est convoquée le 22 juillet 2026 devant deux conciliateurs à la suite de la décision de M. Éric GUEZO de saisir le président de la Conférence des conciliateurs pour contester la nomination par le Conseil Fédéral de Nicolas ROUGEON en tant que vice-président du Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA indique que la FFC a reçu des demandes de remboursements pour les épreuves ayant été annulées pour cause de canicule. Ces demandes sont à l'étude. Il est rappelé que toute annulation doit être motivée par les pouvoirs publics, justificatif à l'appui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 23 juillet 2026.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Gilles DA COSTA